

CPS^{rbc}/RWB^{bhg}



Réf : CPS^{RBC} / Avis 28 (09-12-2008)

Avis n° 28

portant sur la création d'entreprises à caractère technologique et la coordination des structures d'incubation.

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail « RBSU's » du CPS^{RBC} sous la présidence d'Olivier Witmeur, Président du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il a été adopté par le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale lors de la 36^{ème} Assemblée plénière du 09 décembre 2008.

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'Ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 16.03.2000) portant création du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Economie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie et de l'Aide médicale urgente, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative au projet cité en titre.

Introduction

Le 28 mars 2008, le Ministre Benoit Cerexhe, chargé de la recherche au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, adressait un courrier au Conseil de la Politique scientifique. Ce courrier concernait le rapport rédigé par le consultant Deloitte relatif à la politique de création d'entreprises à caractère technologique et le ministre y demandait au Conseil de « bien vouloir étudier de près ce rapport pour en tirer les pistes d'action qui s'imposent dans le domaine de la coordination des structures d'incubation notamment. Informé de ce projet, le Conseil avait déjà abordé ce sujet lors de la réunion de son Assemblée plénière du 14 février 2008 et décidé à cette occasion de créer un groupe de travail ad hoc.

Le Groupe de Travail

Le groupe de travail a pu bénéficier de la collaboration d'une douzaine d'experts extérieurs au Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale représentant les plus importants acteurs de la recherche en Région de Bruxelles-Capitale. Il était composé de Anouk Distelmans (UCL), Sonja Haesen (VUB), Isabelle Lefebvre (ULB), Olivier Belenger (EEBIC), Benoît Buntinx (SOPARTEC), Xavier Dehan (Cabinet du Ministre Benoît Cerexhe), Marnix Housen (ICAB), Hugo Loosvelt (VUB), Claude May (IRSIB), Marc Renson (SDRB), Fabian Scuvie (essenscia), Jean-Paul Simon (EUROBIOTEC), Pierre Van Antwerpen (ABE), Jean Vereecken (VUB), Peter Verhasselt (SIRRIS), Luc Willame (SDRB), Olivier Witmeur (Président du CPS^{RBC}) et Paul Van Snick (Secrétaire du CPS^{RBC}). Le groupe de travail s'est réuni le 29 mai 2008, le 23 juin 2008, le 15 juillet 2008 et le 03 septembre 2008. Le projet d'avis a été adopté par le groupe de travail le 25 novembre 2008.

Documents consultés

- ✓ « Politique de création d'entreprise à caractère technologique en Région de Bruxelles-Capitale : état de la situation et recommandations » - Eric Nys, Julie Delforge, Sam Sluysman / Deloitte, Février 2008.
- ✓ « Les déterminants de la croissance des spin offs universitaires » - J-J. Degroof, F. Pirnay & B. Surlémont – Novembre 2006.
- ✓ Het fenomeen spin-off in België – B. Clarysse, A. Heirman & J-J. Degroof. – IWT Studies – Juni 2001
- ✓ Avis A.903 du Conseil wallon de la Politique scientifique concernant le rapport sur « Les déterminants de la croissance des spin offs universitaires » - Décembre 2007

Avis du CPS^{RBC}

1. INTRODUCTION

Depuis sa création en 1989, la Région de Bruxelles-Capitale a développé un large éventail de mesures afin de soutenir la création de spin-offs académiques et, de façon plus générale, la création et le développement de toutes entreprises innovantes. Cette dynamique a été significativement renforcée durant la présente législature. Aujourd'hui, la gamme des principales initiatives régionales destinées aux projets innovants comporte :

- les services des quatre interfaces universitaires : Indutec, UCL, ULB et VUB ;
- les services d'accompagnement et d'hébergement de 6 incubateurs : EEBIC, Eurobiotec, Icab, Greenbizz, Tweebeek et l'incubateur UCL même s'il convient de souligner qu'à l'heure actuelle seul EEBIC est pleinement opérationnel et connaît un succès indiscutable ;
- les services d'accompagnement de l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, essentiellement à travers son département Technologie et Projets Innovants ;
- les formules de financement à la recherche académique ou industrielle gérés par l'IRSIB : les programme d'impulsion, Spin-off in Brussels et les aides directes aux entreprises ;
- les financements en capital-risque de la SRIB et de Brustart.

Dans ce contexte, parmi les jeunes entreprises innovantes, les spin-offs universitaires font l'objet d'une attention particulière. A travers le monde, différentes études ont analysé les conditions de leur émergence, les meilleures pratiques en vue de soutenir leur création puis leur croissance et l'impact socio-économique de ce type d'entreprises. Plus près de nous, les régions flamande et wallonne ont conduit des études qui soulignent la difficulté de l'exercice et une relative faiblesse de l'impact sur l'économie régionale.

Vu les résultats de ces études et l'intensité des initiatives de soutien développées par la Région, le CPS se réjouit de la réalisation d'une étude axée sur le contexte régional bruxellois car elle permet de faire le point sur cette problématique à la fois importante (i.e. les sociétés technologiques à forte croissance créent de nombreux emplois et génèrent d'importantes retombées secondaires) et symbolique (i.e. la création de spin-offs est devenue un indicateur important de l'implication des universités dans l'économie locale). Il convient dès à présent de souligner que si le titre de l'étude de Deloitte laisse à penser qu'elle porte sur toutes les « entreprises à caractère technologique », celle-ci ne porte que sur les spin-offs académiques. Nous reviendrons sur ce point dans la suite de cet avis.

2. BREVE PRESENTATION ET RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE REALISEE PAR DELOITTE

Deloitte présente son étude comme « le fruit d'un travail de terrain plus que d'une recherche académique » car elle se base essentiellement sur des interviews des acteurs régionaux et l'expérience internationale du consultant. Concrètement, l'étude analyse la création de spin-offs selon une 'chaîne de valeur' générique représentée par la figure suivante :



En suivant cette chaîne, Deloitte dresse une série de constats et propose des recommandations.

Au niveau des constats, l'étude laisse apparaître une image contrastée de la situation à Bruxelles. Ainsi, il semble utile de souligner une série d'observations réalisée par Deloitte :

- la multiplicité des acteurs impliqués dans le soutien aux spin-offs et leur manque de concertation. ;
- la création, souvent assez récente, d'initiatives en vue de favoriser la création de spin-off à Bruxelles ;
- la création de 60 spin-offs par les universités et hautes écoles disposant d'une implantation à Bruxelles dont 14 sont installées en Région de Bruxelles-Capitale ;
- la forte concurrence interrégionale pour la localisation des spin-offs et le relatif manque d'attrait de la RBC face à la RW et la VG ;
- la forte concentration des spin-offs dans les biotechnologies, les TIC et le conseil ;
- la spécificité des besoins des spin-offs actives dans les biotechnologies, e.a. besoins de capitaux plus importants du fait d'un « time-to-market » considérablement plus long ;
- la relative faiblesse de la croissance des spin-offs bruxelloises.

Pour le reste, l'essentiel du rapport porte sur 17 recommandations qui visent à améliorer l'efficacité de la politique régionale notamment en renforçant la collaboration entre les différents acteurs, accentuant leur spécialisation et favorisant l'ouverture rapide vers le monde extérieur.

Les 17 recommandations s'articulent comme suit :

- Recommandations transversales :
 1. Création d'un groupe de travail ayant pour mission de « Maximiser la création de valeur en RBC par la valorisation des résultats de la recherche via la création de spin-offs de croissance »
 2. Définition d'une stratégie régionale et spécialisation
- Recommandations en matière de recherche fondamentale :
 3. Intégration accrue des universités dans la chaîne de valeur de création d'une spin-off
 4. Collaboration entre universités
 5. Stages en entreprises
 6. Création de programmes de formation multidisciplinaires en entrepreneuriat
- Recommandations en matière de recherche appliquée :
 7. Collaborations entre Régions
 8. Professionnalisation des services interfaces à accroître
 9. Mise en avant des compétences des universités en matière de R&D
- Recommandations en matière de business planning :
 10. Renforcer ce type de support
- Recommandations en matière de financement :
 11. Création d'outils de financement privés
- Recommandations en matière de création d'entreprises :
 12. Spécialisation des incubateurs
 13. Renforcement du capital humain des spin-offs
 14. Simplification administrative / partage des tâches administratives
- Recommandations en matière de croissance :
 15. Favoriser le contact des spin-offs avec l'extérieur
 16. Stimulation des spin-offs pour l'utilisation des acteurs accompagnateurs
 17. Mise en place de plan de participation aux bénéficiaires

3. ANALYSE DE L'ÉTUDE PAR LE CPS

Commentaires généraux

De façon générale, le CPS estime que l'étude de Deloitte est intéressante mais constitue plus une base de discussion objectivée qu'une étude permettant d'évaluer des mesures existantes. En effet, si les conclusions sont globalement validées par les acteurs de terrain invités dans le groupe de travail, l'étude souffre de faiblesses importantes qui limitent le potentiel de mise en œuvre des recommandations telles que formulées.

Avant d'entrer dans la discussion des recommandations, le CPS pointe trois grandes qualités à l'étude :

- le contact avec les acteurs de terrain ;
- l'analyse de toute la chaîne de valeur même si cette dernière est simplifiée ;
- l'objectivation d'une série de faits et chiffres relatifs aux spin-offs créées par les universités et hautes écoles disposant d'une implantation dans la région.

Néanmoins, il déplore également quelques lacunes importantes :

- le caractère très générique, parfois évident, voire banal, de nombreuses recommandations. Le CPS les partage bien entendu mais estime indispensable tantôt de nuancer le propos, tantôt d'aller plus loin dans l'analyse (voir commentaires des recommandations ci-après).
- une méconnaissance partielle de plusieurs initiatives régionales existantes, par exemple les activités d'accompagnement de l'ABE qui sont d'ailleurs assez comparables à celles d'un incubateur virtuel ou d'autres instruments génériques tels que l'aide à la consultance, le fonds de garantie ou le fonds de participation.
- la méthodologie imprécise affaiblissant l'articulation entre les très intéressantes observations factuelles et les recommandations et réduisant donc la validité des conclusions.

De plus, le CPS regrette que le périmètre ait été limité aux seules spin-offs académiques. Il estime indispensable d'élargir le débat et de passer de la notion de « spin-off » à celle de jeune entreprise basée sur la recherche ou, en anglais, Research-Based Start-Up (RBSU). En effet, il est évident que toutes les mesures et initiatives régionales déjà mentionnées dans le présent avis dépassent largement les seules spin-offs dont le nombre est sans surprise limité. A titre indicatif, le CPS estime que le nombre de RBSU en région de Bruxelles-Capitale est de l'ordre de 400 à 500¹.

Commentaires des recommandations

Recommandation 1 : Création d'un groupe de travail ayant pour mission de « Maximiser la création de valeur en RBC par la valorisation des résultats de la recherche via la création de spin-offs de croissance ».

Le CPS partage la préoccupation de coordination et de mise en commun de certaines expertises pointues mais estime :

- qu'il faut éviter une nouvelle 'grande messe' à l'inertie pénalisante ;
- que le caractère contraignant d'un groupe de travail est illusoire, surtout s'ils intègrent tous les acteurs ;
- qu'il faudra veiller à éviter les conflits d'intérêts, e.a. avec les partenaires industriels ;

¹ Les statistiques régionales dénombrent entre 420 et 470 PME dont 15% consacrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires à la recherche. L'ABE compte 250 PME innovantes dans les bases de données des secteurs de la santé, des NICT, de l'environnement, des industries urbaines et agroalimentaires.

- qu'il faut tenir compte de ce qui existe déjà notamment à la SDRB, à l'ABE et surtout à l'IRSIB qui est présent en amont et en aval de la chaîne de valeur.

De façon générale, le CPS estime important de rappeler la spécificité des métiers de chaque intervenant et de bien distinguer les interfaces, les incubateurs, l'IRSIB et l'ABE notamment. Ainsi, le CPS estime illusoire toute approche visant à tout mettre sous un même chapeau ou à concevoir une coordination permanente.

Recommandation 2 : Définition d'une stratégie régionale et spécialisation et conduite d'une étude stratégique.

Le CPS rappelle que la RBC a déjà fait une série de choix fondamentaux dans le P.R.I. Il estime également qu'il faut éviter des études trop larges mais plutôt initier des approches sectorielles à l'image de celle préconisée par le CPS pour l'environnement dans son avis n°24. Il convient toutefois d'éviter des définitions trop strictes, notamment afin de conserver une masse critique.

Recommandation 3 : intégration accrue des universités dans la chaîne de valeur de création d'une spin-off

Si une approche intégrée de la recherche est souhaitable au niveau de la valorisation, le CPS souligne toutefois que la recherche fondamentale a toujours besoin d'un certain degré de liberté. Il estime que les programmes d'impulsion de l'IRSIB, même s'ils se positionnent à un stade plus avancé de la recherche, constituent une initiative très intéressante qui va déjà dans le sens d'une sélection de projets de recherche universitaires intégrant des possibilités de valorisation dans la Région.

Recommandation 4 : Collaboration entre universités

Cette recommandation ne tient pas compte de la coordination et du déploiement de ressources communes par les universités francophones à travers le réseau LIEU (Le Réseau LIEU - Liaison Entreprises-Universités) regroupe les interfaces et cellules de valorisation des universités et hautes écoles de la Communauté Wallonie- Bruxelles.). Il estime par contre qu'il serait intéressant d'élargir le cercle de cette collaboration à Indutec et à la VUB pour les aspects de valorisations économiques. Par ailleurs, les collaborations interuniversitaires, même si elles ne sont pas toujours formalisées, existent déjà, entre autres via les programmes d'impulsion et le projet MIRVAL (MIRVAL est une mise en réseau de la valorisation en Wallonie financé par les fonds structurels de l'Union européenne.).

Recommandation 5 : Stages en entreprises

Le principe des stages en entreprise est bien entendu intéressant mais le CPS estime que ceux-ci sont peu pertinents durant les phases de recherche. Ils peuvent par contre être utiles à partir de la phase de business planning pour autant que ces stages soient encadrés par des professionnels capables de guider les étudiants. Durant les phases de recherche, le CPS préconise plutôt la réalisation de thèses en collaboration avec l'industrie (voir avis en cours de préparation).

Recommandation 6 : Création de programmes de formation multidisciplinaires en entrepreneuriat

Ici aussi, le CPS partage l'analyse de Deloitte et souligne que des formules existent déjà à l'UCL (CPME), l'ULB (SBS-Polytech), et à la VUB (Technologisch ondernemen & Startersseminaries) Il estime toutefois que ces formules gagneraient à être étendues, voire à être couplées avec les stages dont questions au point précédent.

Le CPS estime également qu'il serait également utile d'introduire une sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les formations doctorales et, de façon plus générale, de développer l'offre de formations spécifiques à la gestion des entreprises technologiques et à la gestion de la propriété intellectuelle. Ici aussi, des initiatives ponctuelles (pilotes) existent déjà mais elles doivent encore être stabilisées et étendues.

Recommandation 7 : Collaborations entre les Régions

Le CPS estime que cette recommandation n'est sans doute possible que sur des projets ponctuels. Globalement, il ne faut pas perdre de vue que les régions sont souvent en position de 'concurrence'. Néanmoins, le CPS estime qu'une collaboration équilibrée devrait menée à des flux entrant et sortant d'ampleur comparable.

Enfin, le CPS insiste sur le fait que la décision de localisation des spin-offs devrait n'être dictée que par des considérations économiques liées aux besoins et conditions de succès de la nouvelle entreprise.

Recommandation 8 : Professionnalisation des services interfaces à accroître

Le CPS signale que la définition d'objectifs spécifiques pour les interfaces vient d'être réalisée avec l'IRSIB.

Recommandation 9 : Mise en avant des compétences des universités en matière de R&D

Le CPS estime que cette recommandation dépasse largement la problématique des spin-off et même des RBSU. Il signale qu'il existe déjà de nombreuses bases de données et autres sites web. Il rappelle également qu'à ses yeux une approche plus sectorielle (en ce compris via des clusters impliquant les centres de recherche académiques) semble plus adaptée.

Recommandation 10 : Renforcer le business planning

La recommandation est logique. Le CPS observe qu'il existe déjà de nombreuses structures d'accompagnement 'généraliste' à Bruxelles et qu'il convient surtout d'en améliorer la collaboration, surtout pour l'accès aux compétences les plus pointues.

Recommandation 11 : Création d'outils de financement privés

Les CPS partage l'idée que les formules de financement mixte doivent être davantage développées. Il estime toutefois qu'il convient surtout de s'attaquer à deux problèmes :

1. La quasi-inexistence de l'offre au niveau du 'pre seed', d'abord dans les interstices entre les formules existantes de l'IRSIB, puis entre celles-ci et les financements des fonds de capital-risque universitaires et ceux de la SRIB. A ce niveau, il sera sans doute difficile de mobiliser des acteurs privés.
2. La nécessité de renforcer l'effet de levier des pouvoirs publics sur les investissements privés en 2ème et 3ème tours de table (ou 'early growth') via un mécanisme de co-investissement souple et rapide.

Recommandation 12 : Spécialisation des incubateurs

Le CPS estime que la spécialisation pure et simple des incubateurs est peu réaliste et risquée. Il préconise essentiellement une spécialisation partielle au niveau des équipements et des expertises managériales pour autant qu'elle s'accompagne parallèlement d'une mutualisation de ces mêmes expertises. Plus généralement, le CPS souligne qu'il convient d'éviter une concurrence directe entre les incubateurs bruxellois et éviter que ceux-ci ne soient trop guidés par une logique trop immobilière.

Recommandation 13 : Renforcement du capital humain des spin-offs

A nouveau, le CPS partage l'analyse et :

- signale que des mesures de « subsidiation » des interventions de consultants existent déjà et fonctionnent bien pour les entreprises. Il s'oppose à l'idée de créer une procédure d'accréditation pour des consultants car cela n'ajoute que de la lourdeur administrative ;
- estime que les stages d'étudiants issus de programme 'Mastère' seraient sans doute utiles mais ne constituent pas la panacée ;

- souligne que le point critique est la mise en contact entre les jeunes entreprises et des managers expérimentés, sensibilisés au monde et aux opportunités offertes par les RBSU.

Recommandation 14 : Simplification administrative / partage des tâches administratives

Cette recommandation est trop générale. De nombreuses études, recommandations précises et initiatives existent par ailleurs.

Recommandations 15, 16 et 17 : Soutenir la croissance

Ici aussi, le CPS estime que les recommandations sont très générales, voire évidentes. Il indique qu'elles correspondent aux pratiques qui se développent dans les universités et leur fonds de capital-risque. Néanmoins, la dynamique actuelle peut toujours être renforcée et la diffusion de guide-pratiques (souvent existant) résumant les meilleures pratiques serait utile.

4. LES RECOMMANDATIONS DU CPS

Dans la prolongation des recommandations de Deloitte et des commentaires qui précèdent, le CPS propose de se concentrer sur trois mesures concrètes pour renforcer la politique régionale en faveur de la création et de la croissance de jeunes entreprises capitalisant sur la recherche. Il suggère également de renforcer une série d'initiatives existantes.

Le CPS estime que les incubateurs (pour le volet managérial et l'accès aux infrastructures) et l'IRSIB (pour le volet lié au financement de la recherche) sont les principaux instruments spécialisés de la politique régionale de soutien aux RBSU. Néanmoins, il est évident que pour bien fonctionner, ils doivent être parfaitement coordonnés, d'une part, avec les instruments génériques de la Région tels que l'ABE, la SRIB, la SDRB et le Ministère de la RBC et, d'autre part, les mondes académiques et industriels.

Recommandation n°1 : Doter l'IRSIB de moyens complémentaires pour davantage supporter l'évaluation de tous les types de projets concernant une RBSU, en ce compris sa période de pré-incubation.

L'idée sous-jacente à cette proposition est de créer un mécanisme de financement souple de manière à pouvoir répondre avec une réelle liberté quant à l'objet du financement à une certaine variété de besoins insuffisamment couverts par les programmes existants. Le CPS signale qu'une telle liberté existe pour la préparation de la valorisation des projets de recherche du VIB que le Conseil a visité en décembre 2007.

La recommandation consiste à donner des moyens complémentaires à l'IRSIB afin de combler les interstices en aval des programmes d'impulsion et en amont ou aval des financements SOIB et des autres aides directes aux RBSU. Pour ce faire, l'IRSIB devrait disposer d'une ligne budgétaire de l'ordre de 500.000€ pour environ dix projets qui serait mobilisable sur base de demande des incubateurs, ou des interfaces le cas échéant, afin de couvrir :

- des compléments de frais de fonctionnement et/ou des renforts ponctuels d'équipe dans le cadre de projets en cours ;
- des appels à des experts externes pour des études de faisabilité technico-commerciales pour des projets en cours ou des nouveaux projets prometteurs.

Bien entendu, il conviendra d'ajuster le cadre de l'IRSIB en fonction de ce complément de mission.

Recommandation n°2 : Renforcer les modalités de gouvernance des incubateurs en recrutant des administrateurs indépendants 'ad hoc' et assurant au moins un représentant régional commun à tous les incubateurs régionaux.

Cette deuxième recommandation s'inscrit dans la perspective générale d'adopter les règles de bonne gouvernance des entreprises dans les incubateurs. Elle vise plus particulièrement à homogénéiser et professionnaliser la composition et le fonctionnement des Conseils d'Administration des incubateurs afin, d'une part, d'avoir une vision plus homogène des missions des incubateurs et, d'autre part, apporter des compétences nouvelles. Fondamentalement, cette recommandation s'adresse à tous les actionnaires des incubateurs. Elle s'adresse toutefois plus particulièrement à la SDRB et à la Région de Bruxelles-Capitale qui, ensemble, sont actionnaires majoritaires dans tous les incubateurs. Le CPS estime donc que celles-ci pourraient faire nommer et rémunérer dans chaque Conseil d'Administration 2 ou 3 experts, incluant au moins un étranger,

- apolitiques et non directement liés aux acteurs de terrain ;
- spécialiste de la création et du développement de RBSU, c'est-à-dire des entrepreneurs à succès, des investisseurs en capital-risque et des experts du développement régionaux.

En vue de garantir la bonne réalisation des objectifs de développement régional et de rentabilité, les représentants régionaux veilleront, en fonction des spécificités des incubateurs, à nommer autant que possible les mêmes personnes dans tous les incubateurs et à les charger d'uniformiser notamment:

- le rôle des Conseils d'Administration,
- les procédures d'évaluation et de sélection des projets accompagnés et/ou hébergés,
- les 'transferts' de dossiers d'un incubateur à l'autre,
- de façon générale, le recours aux 'best practices' et, en particulier, la mutualisation des expertises.

Le CPS souligne que cette recommandation devrait s'accompagner d'une restructuration plus profonde de ces CA, impliquant une réduction du nombre de membres au sein de ceux-ci et une implication plus grande dans la définition et le suivi des stratégies adoptées par les différents incubateurs. A titre indicatif, le CPS estime qu'à maturité, un conseil d'Administration d'incubateur pourrait se composer comme suit : un représentant régional commun à tous les incubateurs, un représentant de la SDRB, un représentant de l'université liée à l'incubateur, un représentant des éventuels partenaires industriels, le CEO de l'incubateur et deux administrateurs indépendants.

Recommandation n°3 : Créer un groupe de coordination, ci-après nommé 'couple' se focalisant sur les RBSU et cherchant à mettre en œuvre des actions concertées

Cette recommandation vise à mettre régulièrement tous les acteurs de la chaîne de valeur décrite par Deloitte autour d'une même table.

Les participants conviendraient ensemble d'initiatives communes à destination des créateurs potentiels et dirigeants de RBSU, fédérant les acteurs sur des actions telles que :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat technologique et promotion des initiatives régionales et internationales ;
- la création d'un club d'entrepreneurs innovants organisant des rencontres avec des spécialistes de la croissance ;
- une centralisation de demande de stages d'étudiants en master dans les domaines liés à la gestion des RBSU;
- des ateliers de formation pour entrepreneurs ;
- des formations ponctuelles pour les équipes des incubateurs ;

- l'organisation de réunions régulières de coordination de pratiques entre les incubateurs
- ...

Le cas échéant, des groupes de travail à composition plus réduite pourront travailler sur des thèmes plus précis ou des initiatives plus spécifiques.

Le CPS suggère que les membres de cette 'coupole' soient :

- un représentant du ministre de la recherche
- un représentant du ministre de l'économie
- les dirigeants opérationnels des incubateurs ;
- un représentant de chaque acteur régional, par ordre alphabétique : l'ABE, l'IRSIB, le MRBC, la SDRB et la SRIB ;
- le dirigeant de chaque interface ;
- l'administrateur commun à tous les incubateurs
- deux représentants du monde industriel ;
- un représentant des incubateurs technologiques ou centres d'affaires privés en Région de Bruxelles-Capitale.

Les différentes initiatives seraient soit prises en charge par les participants eux-mêmes, soit soustraites à des partenaires sélectionnés en commun. Idéalement, les initiatives de la coupole seront financées par un budget spécifique.

L'organisation de cette coupole peut être confiée à différents opérateurs régionaux, voire faire l'objet d'une tournante. Alternativement, le CPS pourrait se charger de cette organisation dans le cadre d'un groupe de travail permanent remettant un avis annuel au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Recommandation n°4 : Renforcer et/ou élargir une série de mesures existantes

Cette quatrième recommandation a un caractère générique et vise, dans la mesure du possible, à renforcer et/ou élargir des mesures existantes. Le CPS estime que les points essentiels sont :

1. Les financements disponibles pour les programmes d'impulsion et les projets SOIB ;
2. Le développement d'actions proposées par la coupole ;
3. Le soutien à la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat technologique dans les universités et hautes écoles qui constituent le berceau des futurs entrepreneurs et managers actifs dans ce type d'entreprises et dont les « alumni » sont un vivier de recrutement de première qualité ;
4. L'organisation de stages d'étudiants dans des PME innovantes ou des structures régionales.
5. Le développement du soutien public à la création de fonds de « pre-seed », financement avant la création de l'entité juridique ;
6. La participation systématique de la SRIB à des cofinancements d'investissements par des investisseurs privés (en ce compris les fonds de capital-risque universitaire)
7. L'extension de l'aide à la consultance aux services des sociétés spécialisée en recrutement pour autant que la mesure soit limitée à trois recrutements et ce uniquement dans des entreprises à fort potentiel de croissance à Bruxelles.

Enfin, en ce qui concerne l'optimisation de la collaboration avec les régions wallonne et flamande, le CPS estime que l'IRSIB devrait également initier des partenariats avec les deux régions voisines afin que la localisation des RBSU réponde à une logique économique (condition indispensable à la croissance des RBSU) et non à des micro logiques de différentiel de « subsidiation » ou de contraintes contractuelles liées à des financements antérieurs.

5. CONCLUSION GENERALE

La création ET la croissance des RBSU sont des enjeux cruciaux pour la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, il est bien connu que la création nette d'emploi par les PME provient essentiellement d'un petit nombre d'entreprises à forte croissance et les RBSU ont plus de chance d'en faire partie que les entreprises plus traditionnelles.

La Région de Bruxelles-Capitale a déjà pris de nombreuses mesures en vue de favoriser cette dynamique au premier plan desquelles figurent la création de plusieurs incubateurs. Le CPS s'en réjouit mais recommande d'accorder une attention accrue à leur coordination et à leur intégration dans une politique coordonnée de soutien aux RBSU. Les recommandations du présent avis s'inscrivent dans cette perspective.

*